

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 224

2 février 2010

SOMMAIRE

Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	10748	Inteca S.A.	10728
Adonne Finance	10713	Jacaranda Investissements S.A.	10749
AEI Turkey S.à r.l.	10734	Jolly	10727
AJ Finance S.A.	10750	Just Properties S.A.	10728
Alpamaio S.A.	10719	Lütziges S.A.	10712
AMP Capital (International Finance No.1) SA	10720	Marks & Clerk	10714
Autoécole Diederich S.à r.l.	10720	OWR Holdings I S.A.	10710
BGP Holdings Europe S.à r.l.	10741	Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl	10726
Calisco B.V.	10736	PG Daisy S.A.	10741
Casanli	10737	Plastiflex Participations S.A.	10749
Champs Finances Holding S.A.	10745	Polypecu S.A.	10749
Clearstream Services	10709	ProLogis UK CCLVIII S.à r.l.	10713
Contego AV Luxembourg S.à r.l.	10744	ProLogis UK CCLVI S.à r.l.	10712
D3 Coordination SA	10708	ProLogis UK CCLV S.à r.l.	10712
Demeure de Charme GP	10719	ProLogis UK CCXLIV S.à r.l.	10711
Der Augentoptiker S.à r.l.	10727	RA Investments Luxembourg I S.à r.l. ...	10728
Dexia Global	10710	RDLUX S.A.	10724
Dexia Life & Pensions Luxembourg	10734	RML Franchising S.à r.l.	10736
Dexia Money Market	10714	Rock Ridge RE 34 S.à r.l.	10711
European W2W Participations S.à r.l. ...	10737	Sculptor Springs of Eden S.à r.l.	10706
Ferin Luxembourg	10752	Solid State S.A.	10733
Finflux Investissements S.A.	10720	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	10745
FLSmith Dorr-Oliver Eimco Manage- ment Hungary Kft Luxembourg Branch	10744	STAFF Intérim S.A.	10727
Ginny (Luxembourg) S.à r.l.	10741	Tamia S.A.	10749
Global Biofuel SICAR (GBS), S.C.A.	10726	Toron S.à r.l.	10728
Helbra Investments S.A.	10711	Trabor S.A.	10744
Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l.	10715	US Trade S.A.	10714
Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l.	10726	Work Know-how To Progress S.à r.l. ...	10710
		Yakima S.A.	10713
		York Global Finance 50 S. à r.l.	10727

Sculptor Springs of Eden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.554.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCULPTOR SPRINGS OF EDEN S.à r.l. ", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 7th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2896 of December 13th, 2007. The Articles of Association have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2.) To amend the provisions of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Change of the Company's representation and respective amendment of the third paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 10. Third paragraph. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers.

4.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first paragraph of article 4 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Second resolution

The meeting decides to change the Company's representation and the respective amendment of paragraph 3 of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 10. Third paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "SCULPTOR SPRINGS OF EDEN S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2896 du 13 décembre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

3) Modification de la représentation de la société et changement subséquent du troisième paragraphe de l'articles 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

4) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 4, premier paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la représentation de la société et le changement subséquent du troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55805. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008871/128.

(100001045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

D3 Coordination SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.393.

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D3 COORDINATION S.A.", ayant son siège social à L-5882 Hesperange, 350A, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 97.393, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 884 du 16 octobre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 235 du 27 février 2004, et en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1296 du 28 juin 2007,

ayant un capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique MOISSETTE, coordinateur-sécurité-santé, demeurant à 6, rue de la Centrale, F-57190 Florange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Hesperange, à L-5757 Frisange, 30A, rue Robert Schuman, et modification afférente de l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Hesperange à L-5751 Frisange, 30A, rue Robert Schuman, et de modifier en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Frisange."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. GOERES - D. MOISSETTE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2009. Relation GRE/2009/4497. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008868/57.

(100001281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.911.

En date du 17 décembre 2009, Monsieur Michael Jaeggi a démissionné de son poste de délégué à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Yves Baguet (CEO)	42, avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt

En date du 17 décembre 2009, Monsieur Michael Jaeggi a démissionné de son poste de Conseil d'Administration de Clearstream Services S.A.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Yves Baguet	42, avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Michael Kuhn	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Gerhard LeBmann	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt
- Andreas Wolf	Neue Börsenstrasse 1	D - 60487 Frankfurt

Luxembourg, le 6.1.2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009315/22.

(100002000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Work Know-how To Progress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 53.659.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009800/9.

(100001767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

OWR Holdings I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 105.655.

EXTRAIT

L'assemblée générale des actionnaires d'OWR Holdings I S.A. («la Société») en date du 16 décembre 2009 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'accepter la démission des administrateurs suivants, avec effet immédiat:

- M. Bart Zech;
- M. Frank Walenta.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société, avec un effet immédiat et ce pour une période de six ans:

- M. Olivier De Mets, juriste, né le 10 novembre 1977, à Messancy (Belgique), résidant au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen,

- M. Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Enfin l'Assemblée Générale des Actionnaires a pris la décision de transférer le siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010009316/25.

(100001734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Dexia Global, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.727.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de:

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, en date du 4 juin 2009

Pour DEXIA GLOBAL

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010009324/15.

(100002158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Rock Ridge RE 34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.541.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 24 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrats zu ernennen mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 04/01/2010.

Vincenzo Viceconte.

Référence de publication: 2010009613/14.

(100001875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

ProLogis UK CCXLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.995.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009326/17.

(100001765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Helbra Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.780.

—
EXTRAIT

En date du 16 décembre 2009 l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue des décisions de l'Actionnaire unique qui approuvera les comptes annuels arrêtés en 2013.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009390/20.

(100001678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

ProLogis UK CCLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.246.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009331/17.

(100001790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

ProLogis UK CCLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.264.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009332/17.

(100001796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Lützingen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.840.

EXTRAIT

En date du 16 décembre 2009 l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue des décisions de l'Actionnaire unique qui approuvera les comptes annuels arrêtés en 2013.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009392/20.

(100001686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

ProLogis UK CCLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.262.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2010009333/17.

(100001804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Yakima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.099.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2009

L'assemblée prend acte de et accepte la démission présentée en date du 23 juillet 2009 par Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer, avec effet au 23 juillet 2009, les administrateurs suivants:

- TILMAN LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur;
- HADSELL LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur;
- RENBILT LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; administrateur;

Le mandat de tous les administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010009404/24.

(100001634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Adonne Finance, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.525.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 14 décembre 2009

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de décembre 2010, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe LANGLOIS, Didier CAZEAUX et Vincent NEURRISE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2010009618/14.

(100001618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

US Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 20, Domaine Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 108.263.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009802/9.

(100001964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de:

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, en date du 4 juin 2009

Monsieur Arnaud DELPÜTZ, Head of Product & Process Management Investment, Dexia Banque Belgique, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles, en date 11 août 2009

et a décidé de coopter:

Monsieur Jan VERGOTE, Head of Investment Strategy, Dexia Banque Belgique, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles, en date 9 octobre 2009.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010009379/21.

(100002169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Marks & Clerk, Société Civile.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18-20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg E 599.

DISSOLUTION

Il résulte des décisions du 31 décembre 2009 prises par l'associé unique, Marks & Clerk (Luxembourg) LLP, une société de droit anglais, ayant son siège social à 90 Long Acre, Londres WC2E 9 RA (Royaume-Uni), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés anglais (Companies House) sous le numéro OC337545, que:

- la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat;
- l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la Société, et ainsi la Société est à considérer comme liquidée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat;
- les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans à l'adresse luxembourgeoise de Marks & Clerk (Luxembourg) LLP, actuellement 5, Place de la Gare, L-1017 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour Marks & Clerk, Société civile

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009462/22.

(100002094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.421.736,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.183.

In the year two thousand nine, on the first day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.183 (the Company). The Company was incorporated on November 17, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 11, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2947 at page 141431. The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx on April 21, 2009, published on May 25, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1061 at page 50895. The Articles were further amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx on October 21, 2009, published on November 25, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2310 at page 110836. The Articles were amended subsequently by a deed received by Maître Henri Hellinckx on November 13, 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Hexcel LLP, a limited liability partnership incorporated and organized under the laws of England and Wales with number OC341295, having its registered office at Duxford, Cambridge, CB22 4QD, United Kingdom (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one euro (EUR 14,503,761.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy million and nine hundred and seventeen thousand and nine hundred and seventy-five euro (EUR 70,917,975.-) represented by seventy million and nine hundred and seventeen thousand and nine hundred and seventy-five (70,917,975.-) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to eighty-five million and four hundred and twenty-one thousand and seven hundred and thirty-six euro (EUR 85,421,736.-) by way of the issuance of fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one (14,503,761.-) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one euro (EUR 14,503,761.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy million and nine hundred and seventeen thousand and nine hundred and seventy-five euro (EUR 70,917,975.-) represented by seventy million and nine hundred and seventeen thousand and nine hundred and seventy-five (70,917,975.-) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to eighty-five million and four hundred and twenty-one thousand and seven hundred and thirty-six euro (EUR 85,421,736.-) by way of the issuance of fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one (14,503,761.-) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one (14,503,761.-) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in fourteen million and three hundred and ten thousand and twenty (14,310,020.-) ordinary shares of Hexcel-China Holdings Corp., a private company incorporated and organised under the laws of the Republic of Mauritius under registration number 19462/3611, with registered office at c/o Abax Corporate Services Ltd., Level 6, One Cathedral Square, Jules Koenig Street, Port Louis, Republic of Mauritius (Hexcel-China).

Such contribution in kind, having an aggregate value of fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one euro (EUR 14,503,761.-), made to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind is evidenced by (a) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of Hexcel-China, the management of the Sole Shareholder and the management of the Company and (b) the balance sheet of the Sole Shareholder dated November 30, 2009, signed for approval by the management of the Sole Shareholder and enclosed in the contribution certificate (the Balance Sheet).

The contribution certificate dated December 1, 2009 issued by the management of Hexcel-China, the management of the Sole Shareholder and the management of the Company states in essence that:

"

- Hexcel LLP is the full owner of fourteen million and three hundred and ten thousand and twenty (14,310,020.-) ordinary shares with a par value of USD 1 each (the Shares) of the Company;
- the Shares are fully paid-up and represent 100% of the issued share capital of the Company;
- Hexcel LLP is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of the Republic of Mauritius and the articles of association of the Company, the Shares are freely transferable;
- on the date hereof, the Shares are worth at least fourteen million and five hundred and three thousand and seven hundred and sixty-one euro (EUR 14,503,761.-), this estimation being based on generally accepted accountancy principles; and
- there are no major changes in the financial situation of Hexcel LLP since the balance sheet (the Balance Sheet) dated November 30, 2009."

Such certificate and the Balance Sheet attached thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at eighty-five million and four hundred and twenty-one thousand and seven hundred and thirty-six euro (EUR 85,421,736) represented by eighty-five million and four hundred and twenty-one thousand and seven hundred and thirty-six (85,421,736) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 5,500.- (five thousand five hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hexcel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.183 (la Société). La Société a été constituée le 17 novembre 2008, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2008, numéro 2947, page 141431. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, le 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mai 2009, numéro 1061, page 50895. Les Statuts ont été ensuite modifiés suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, le 21 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 novembre 2009, numéro 2310, page 110836. Les Statuts ont ensuite été modifiés suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, le 13 novembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Hexcel LLP, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC341295, ayant son siège social à Duxford, Cambridge, CB22 4QD, Royaume-Uni (l'Associé Unique), ici représentée par Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et un euros (EUR 14.503.761) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 70.917.975) représenté par soixante-dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze (70.917.975) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736) par l'émission de quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et une (14.503.761) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et un euros (EUR 14.503.761) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 70.917.975) représenté par soixante-dix millions neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze (70.917.975) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736) par l'émission de quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et une (14.503.761) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et une (14.503.761) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé de quatorze millions trois cent dix mille vingt (14.310.020) parts sociales ordinaires de Hexcel-China Holdings Corp., une société privée constituée et organisée selon les lois de la République de Maurice immatriculée sous le numéro 19462/3611, avec siège social à c/o Abax Corporate Services Ltd., Level 6, One Cathedral Square, Jules Koenig Street, Port Louis, République de Maurice (Hexcel-China).

Cet apport en nature d'un montant total de quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et un euros (EUR 14.503.761) fait à la Société sera affecté au compte capital social de la Société.

L'existence et l'estimation de cet apport en nature sont constatés par (a) un certificat d'apport émis respectivement à la date des présentes par la gérance de Hexcel-China, la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société, et (b) le bilan de l'Associé Unique daté du 30 novembre 2009, signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et annexé au certificat d'apport (le Bilan).

Le certificat d'apport daté du 30 novembre 2009, délivré par la gérance de Hexcel-China, la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société atteste essentiellement que:

"

- Hexcel LLP est le seul propriétaire de quatorze millions trois cent dix mille vingt (14.310.020) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 USD chacune (les Parts Sociales) de la Société;

- les Parts Sociales sont entièrement libérées et représentent 100% du capital social émis de la Société;

- Hexcel LLP est le seul titulaire autorisé à détenir les Parts Sociales et possède le droit d'en disposer;

- les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit en vue d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Parts Sociales et aucune Part Sociale n'est soumise à tout lien;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne peut être autorisée à exiger que les Parts Sociales lui soit cédées;

- conformément aux lois de la République de Maurice et aux statuts de la Société, les Parts Sociales sont librement cessibles;

- en date de la présente, les Parts Sociales sont évaluées à au moins quatorze millions cinq cent trois mille sept cent soixante et un euros (EUR 14.503.761), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés; et

- aucun changement important concernant la situation financière de Hexcel LLP ne s'est produit depuis le bilan (le Bilan) daté du 30 novembre 2009."

Le certificat et le bilan annexé, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six euros (EUR 85.421.736), représenté par quatre-vingt-cinq millions quatre cent vingt et un mille sept cent trente-six (85.421.736) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et avec pouvoir et autorité données à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 5.500.- (cinq mille cinq cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52529. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009498/231.

(100001916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Demeure de Charme GP, Société en nom collectif.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 117.865.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Extraordinaire de la Société en date du 11 mai 2007*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 11 mai 2007;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Deutsche Bank Luxembourg S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Demeure de Charme GP

Signature

Référence de publication: 2010009467/20.

(100001574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Alpamaio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.110.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 29 décembre 2009*

Il résulte du dit procès-verbal:

- 1) Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BKM MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur FBK AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.
- 2) Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
- 3) L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme ALPAMAIO S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour la Société

Référence de publication: 2010009470/21.

(100001798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Autoécole Diederich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 14, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 104.712.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010009516/10.

(100001738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Finflux Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.767.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2009, LAC/2009/57372, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société «FINFLUX INVESTISSEMENTS S.A. (en liquidation)», R.C.S. Luxembourg Numéro B 120.767, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2256 du 2 décembre 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître Joseph ELVINGER en date du 4 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 824 du 9 mai 2007.

A été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009465/24.

(100002230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

AMP Capital (International Finance No.1) SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.208,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.275.

In the year two thousand nine, on the third of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Hana Gilbert, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of AMP Capital (International Finance No.1) S.A. (the "Company"), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.275, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated May 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1166 of June 15, 2009, and the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated July 2, 2009, published in the Mémorial number 1808 of September 18, 2009,

pursuant to a decision of the board of directors of the Company dated December 3, 2009 on the issue of shares within the authorised share capital of the Company (the "Decision") (a copy of an excerpt of the board resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record the declarations as follows:

(I) Articles 5.1, 5.2, 5.5 and 5.8 of the articles of association of the Company provide as follows:

" **5.1.** The share capital is represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.

5.2. The Company's corporate capital is also represented by:

- (i) one hundred (100) class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS);
 - (ii) one hundred (100) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS);
 - (iii) one (1) class C mandatory redeemable preferred share (the Class C MRPS);
 - (iv) one (1) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
 - (v) one (1) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
 - (vi) one (1) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
 - (vii) one (1) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
 - (viii) one (1) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
 - (ix) one (1) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
 - (x) one (1) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS);
- all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

[...]

5.5. The entire corporate capital thus amounts to thirty-one thousand two hundred and eight euro (EUR 31,208.-).

[...]

5.8. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to sixty-three thousand and ten euro (EUR 63,010), by issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares, one (1) new Class A MRPS and one (1) new Class B MRPS, and one hundred (100) new MRPS of each of the following classes: Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, having the same rights as the existing Ordinary Shares and MRPS;

(ii) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company under (I) above and further to the Decision, the Company has issued ninety-nine (99) fully paid up class C mandatory redeemable preferred shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each to AMP Capital Investors International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, registered with the Australian Securities & Investments Commission, under number ACN 114 352 957, for a total issue price of ninety-nine euro (EUR 99.-) and twenty-four million nine hundred eighty-five thousand seven hundred fourteen Singapore dollars and forty-two cents (SGD 24,985,714.42), evaluated at EUR 11,982,057.48:

ninety-nine euro (EUR 99.-) being allocated to the share capital account of the Company and twenty-four million nine hundred eighty-five thousand seven hundred fourteen Singapore dollars and forty-two cents (SGD 24,985,714.42) being allocated to the Class C MRPS Premium Account (as defined in the Company's articles of association), being the share premium account corresponding to the Class C MRPS, against a contribution in cash in the same amount.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of thirty-one thousand three hundred and seven euro (EUR 31,307.-) by the issuance of ninety-nine (99) additional Class C MRPS of the Company. As a result of such increase of capital, Articles 5.2, 5.5. and 5.8 of the Articles of Association of the Company are amended so as to read as follows:

" **5.2.** The Company's corporate capital is also represented by:

- (i) one hundred (100) class A mandatory redeemable preferred shares (the Class A MRPS);
- (ii) one hundred (100) class B mandatory redeemable preferred shares (the Class B MRPS);
- (iii) one hundred (100) class C mandatory redeemable preferred shares (the Class C MRPS);
- (iv) one (1) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
- (v) one (1) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);

- (vi) one (1) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
 - (vii) one (1) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
 - (viii) one (1) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
 - (ix) one (1) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
 - (x) one (1) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS);
- all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
[...]

5.5. The entire corporate capital thus amounts to thirty-one thousand three hundred and seven euro (EUR 31,307.-).
[...]

5.8. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

- (iv) increase the current share capital in one or several times up to sixty-three thousand and ten euro (EUR 63,010), by issue of thirty-one thousand (31,000) new Ordinary Shares, one (1) new Class A MRPS, one (1) new Class B MRPS and one (1) new Class C MRPS, and one hundred (100) new MRPS of each of the following classes: Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I and Class J, having the same rights as the existing Ordinary Shares and MRPS;
- (v) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and
- (vi) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly."

Evidence of the contribution in cash in the amount of ninety-nine euro (EUR 99.-) and twenty-four million nine hundred eighty-five thousand seven hundred fourteen Singapore dollars and forty-two cents (SGD 24,985,714.42) thus made to the Company has been shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase in capital are estimated at EUR 4,600.-

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version prevails.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Hana Gilbert, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de AMP Capital (International Finance No.1) S.A. (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.275, constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer en date du 12 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 1166, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juillet 2009 par acte du notaire Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial numéro 1808,

conformément à la décision du conseil d'administration de la Société en date du 3 décembre 2009 concernant l'émission d'actions dans les limites du capital autorisé (la "Décision") (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte) a requis le notaire d'acter que:

(l) Les articles 5.1, 5.2, 5.5 et 5.8 des statuts de la Société disposent que:

" **5.1.** Le capital social est représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées. Il est fait référence ci-après à chaque détenteur d'une Action Ordinaire en tant qu'Actionnaire Ordinaire et aux détenteurs d'Actions Ordinaires, de manière collective, en tant que Actionnaires Ordinaires.

5.2. Le capital social est également représenté par:

- (i) cent (100) actions préférentielle obligatoirement rachetable de classe A (une APOR de Classe A);
- (ii) cent (100) actions préférentielle obligatoirement rachetable de classe B (une APOR de Classe B);
- (iii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe C (une APOR de Classe C);
- (iv) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe D (une APOR de Classe D);

(v) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe E (une APOR Classe de E);
 (vi) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe F (une APOR Classe de F);
 (vii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe A (une APOR Classe de G);
 (viii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe H (une APOR Classe de H);
 (ix) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe I (une APOR Classe de I); et
 (x) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe J (une APOR Classe de J);
 toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

[...]

5.5. Le montant du capital social dans sa totalité s'élève donc à trente et un mille deux cent huit euros (EUR 31.208,-).

[...]

5.8. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante-trois mille dix euros (EUR 63.010,-), par l'émission de trente et un mille (31.000) nouvelles Actions Ordinaires, d'un (1) APORs de Classe A et d'un (1) APORs de Classe B et de cent (100) nouvelles APORs de chacune des classes suivantes: Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J , ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires et APORs existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence."

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration tels qu'énoncés au (I) ci-dessus, et par le moyen de la Décision, la Société a émis quatre-vingt dix-neuf euro (99) actions préférentielles obligatoirement rachetables de Classe C sous forme nominative, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à AMP Capital Investors International Holdings Limited, une société constituée selon le droit australien, dont le siège social se situe à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, inscrite auprès de l'Australian Securities & Investments Commission, sous le numéro ACN 114 352 957, associé de la Société, pour un prix total d'émission de quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 99,-) et vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze dollars de Singapour et quarante-deux cents (SGD 24.985.714,42) évalués à EUR 11.982.057,48:

quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 99,-) étant affectés au capital social de la Société et vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze dollars de Singapour et quarante-deux cents (SGD 24.985.714,42) au Compte de Prime d'Emission des APORs de Classe C (tel que défini dans les statuts de la Société), étant le compte de prime d'émission correspondant aux APORs de Classe C, en contrepartie d'un apport en espèces du même montant.

(III) Il résulte de ce qui précède que le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de trente et un mille trois cent sept euro (EUR 31.307,-) par l'émission de quatre-vingt dix-neuf (99) APORs de classe C de la Société. Suite à cette augmentation de capital, les articles 5.2, 5.5. et 5.8 des Statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **5.2.** Le capital social est également représenté par:

(i) cent (100) actions préférentielles obligatoirement rachetables de classe A (les APOR de Classe A);

(ii) cent (100) actions préférentielle obligatoirement rachetable de classe B (l'APOR de Classe B);

(iii) cent (100) actions préférentielle obligatoirement rachetable de classe C (l'APOR de Classe C);

(iv) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe D (l'APOR de Classe D);

(v) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe E (l'APOR de Classe E);

(vi) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe F (l'APOR de Classe F);

(vii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe A (l'APOR de Classe G);

(viii) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe H (l'APOR de Classe H);

(ix) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe I (l'APOR de Classe I); et

(x) une (1) action préférentielle obligatoirement rachetable de classe J (l'APOR de Classe J);

toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

[...]

5.5. Le montant du capital social dans sa totalité s'élève donc à trente-et-un mille trois cent sept euros (EUR 31.307,-).

[...]

5.8. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(iv) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de soixante-trois mille dix euros (EUR 63.010,-), par l'émission de trente-et-un mille (31.000) nouvelles Actions Ordinaires, d'une (1) APOR de Classe A, d'une (1) APOR de Classe B et d'une (1) APOR de Classe C, et de cent (100) nouvelles APORs de chacune des classes suivantes: Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I et Classe J, ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires et APORs existantes;

(v) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(vi) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence."

Preuve de l'apport en espèces du montant de quatre-vingt dix-neuf euros (EUR 99,-) et vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze dollars de Singapour et quarante-deux cents (SGD 24.985.714,42) ainsi faite à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à EUR 4.600,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: H. GILBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52933. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009478/209.

(100001620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

RDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 82.982.

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RDLUX S.A.", ayant son siège social à Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B numéro 82982, constituée le 4 juillet 2001 suivant acte publié au Mémorial C numéro 35 du 8 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Violaine Langlet, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion par absorption de la société Vanksen Group S.A. par la Société;

2. Approbation du rapport du conseil d'administration de la Société à l'attention des actionnaires de la Société relatif au projet de fusion par absorption de la société Vanksen Group SA par la Société;
3. Approbation de modification de l'objet social de la Société;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion par absorption entre RDLUX S.A. (la "société absorbante") et VANKSEN GROUP SA (la "société absorbée") du 6 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 22182 du 13 novembre 2009.

Ce projet, arrêté par les conseils d'administration des deux sociétés concernées le 6 novembre 2009, prévoit l'absorption de VANKSEN GROUP S.A. par RDLUX S.A avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2010 (date effective), date à laquelle la société unique RDLUX S.A. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les rapports du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, lesquels resteront déposés au siège de la société qui en assumera la garde.

L'assemblée renonce au rapport sur le projet de fusion prévu par les articles 277 et 266 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, l'actionnariat demeurant inchangé, il n'y a pas lieu de procéder à l'émission de nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve la modification de l'objet social afin d'intégrer l'objet de la société absorbée, et décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet de fournir, au Luxembourg et à l'étranger, à des sociétés, des organisations non-gouvernementales, des administrations publics ou, plus généralement, à des entreprises et entités légales de quelque forme que ce soit, et en relation avec les nouvelles technologies de l'information et la communication, les services de conseil, de production, de formation, et d'intelligence économique relatifs à la communication, la promotion et la protection de marque et produit, et notamment les services:

- d'agence de communication et publicité,
- de création, communication, promotion et protection des marques et produits,
- de conseil en marketing, et communication;

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, V. Langlet, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009497/76.

(100002127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Global Biofuel SICAR (GBS), S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.381.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg en date du 28 décembre 2008 que:

1. L'assemblée générale a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'assemblée générale a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010009607/18.

(100001826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

PSC Sàrl, Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1F, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.401.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010009517/15.

(100001737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Hörgeräteakustik Wagner + Treinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 109.876.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010009528/15.

(100001723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Der Augentoptiker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 86.008.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010009530/15.

(100001722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

STAFF Intérim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 20, Brameschhof.

R.C.S. Luxembourg B 84.476.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009805/9.

(100001962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Jolly, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 84, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.855.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010009531/15.

(100001720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

York Global Finance 50 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.341.

Extrait des Résolutions des associés du 27 Novembre 2009

Les associés de York Global Finance 50 S.à.r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nawal Benhlal de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 18 Novembre 2009;
- de nommer Jan Christoph Stoll, né le 8 Mars 1978 à Wiesbaden, Allemagne, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de Gérant de la Société, et ce avec effet au 18 Novembre 2009.

Luxembourg, le 31/12/2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010009612/15.

(100001876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Just Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 93.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 janvier 2010. Signature.

Référence de publication: 2010009589/10.

(100001794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Toron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.902.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009591/10.

(100001792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Inteca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 66.591.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la démission et de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement aux 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 4 janvier 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 4 janvier 2010.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010009615/19.

(100001866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 160.938,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RA Investments Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.163 (the Company).

The Company was incorporated on May 9, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on July 10, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1410 at page 67654. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg, on July 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5, 2008, under number 2160 at page 103676. The Articles were subsequently amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster

Grand Duchy of Luxembourg, on December 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 26, 2009, under number 167 at page 8014. The Articles were then amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 7, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Riverside Asia Childcare, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4559153 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars (USD 86,592.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-four thousand and three hundred and forty-six United States Dollars (USD 74,346.-) represented by seventy-four thousand and three hundred and forty-six (74,346.-) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to one hundred and sixty thousand and nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 160,938.-) by way of the issuance of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two (86,592.-) new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars (USD 86,592.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-four thousand and three hundred and forty-six United States Dollars (USD 74,346.-) represented by seventy-four thousand and three hundred and forty-six (74,346.-) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to one hundred and sixty thousand and nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 160,938.-) by way of the issuance of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two (86,592.-) new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to eighty-six thousand and five hundred and ninety-two (86,592.-) new shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars and eleven cents (USD 86,592.11.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable) in accordance with an undocumented interest free shareholders' advance granted to the Company by the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate amount of eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars and eleven cents (USD 86,592.11.-), shall be allocated as follows:

(i) eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars (USD 86,592.-) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) eleven cents (USD 0.11.-) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by *inter alia*, (i) the balance sheet of the Company dated October 31, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and

(ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated November 30, 2009 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 31, 2009 and booked under item "Liabilities / Creditors / Other Creditors" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at eighty-six thousand and five hundred and ninety-two United States Dollars and eleven cents (USD 86,592.11.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Balance Sheet of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred and sixty thousand and nine hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 160,938) divided into one hundred and sixty thousand and nine hundred and thirty-eight (160,938) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de RA Investments Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.163 (la Société).

La Société a été constituée le 9 mai 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1410, page 67654 du 10 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2160, page 103676 du 5 septembre 2008. Les Statuts ont ensuite été modifiés suivant

un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167, page 8014 du 26 janvier 2009. Les Statuts ont ensuite été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, daté du 7 octobre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Riverside Asia Childcare, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, les Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, comté de New Castle, les Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4559153 (l'Associé Unique),

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains (USD 86.592) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent quarante-six dollars américains (USD 74.346) représenté par soixante-quatorze mille trois cent quarante-six (74.346) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à cent soixante mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 160.938) par l'émission de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (86.592) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification ultérieure du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains (USD 86.592) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent quarante-six dollars américains (USD 74.346) représenté par soixante-quatorze mille trois cent quarante-six (74.346) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à cent soixante mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 160.938) par l'émission de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (86.592) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze (86.592) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains et onze centimes (USD 86.592,11) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) conformément à une avance sans intérêt et non documentée accordée à la Société par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant total de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains et onze centimes (USD 86.592,11) sera affecté comme suit:

(i) quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains (USD 86.592) seront affectés au compte de capital social de la Société; et

(ii) onze centimes (USD 0,11) seront affectés au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres, par (i) le bilan de la Société daté du 31 octobre 2009 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 30 novembre 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et celle de la Société concernant la Créance stipule essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société figure sur le bilan annexé au 31 octobre 2009 et elle est comptabilisée sous la rubrique "Passif / Créanciers / Autres Créanciers" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le titulaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- basé sur les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé s'élève à quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze dollars américains et onze centimes (USD 86.592,11) et depuis le Bilan, aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée de tout nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités en vue de céder la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent soixante mille neuf cent trente-huit dollars américains (USD 160.938) divisé en cent soixante mille neuf cent trente-huit (160.938) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52363. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009500/233.

(100001937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Solid State S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 99.621.

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLID STATE S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.621, constituée suivant acte reçu le 19 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 473 du 5 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transférer le siège de la société au 1^{er} juillet 2009 du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1^{er} juillet 2009;

- modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (la société POWERTRON INC, Monsieur Marc BLEUKX, la société ELCONTROL INC) et de l'administrateur-délégué (Monsieur Marc BLEUKX), actuellement en fonction.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54189. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009583/51.

(100002108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

AEI Turkey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.575.

—
*Extrait des résolutions adoptées par
l'actionnaire unique de la société en date du 30 décembre 2009*

Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 31 décembre 2009.

Manacor (Luxembourg) S.A., ayant pour siège social le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2010 pour une période indéterminée.

Le siège social de la société est transféré du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010009599/20.

(100001609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

—
L'an deux mille neuf,
le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Luxembourg-ville s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DEXIA LIFE & PENSIONS LUXEMBOURG" (en abrégé "DEXIA LIFE & PENSIONS"), [la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 330 du 1^{er} août 1992.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39 593.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 23 septembre 2009, lequel acte rectifiant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2009 et publié au Mémorial, le 30 juin 2009, numéro 1255, a été publié à son tour au Mémorial, le 21 octobre 2009, sous le numéro 2067 et page 99195.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SCHOLS, Directeur Général de Dexia Life & Pensions Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine SCHREURS, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît PICCART, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Décision de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR) afin de le réduire de son montant actuel de QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (85.359.442,- EUR) représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3'218'525) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70.359.442,- EUR) qui sera, après la susdite réduction de capital, représenté par le même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale, par simple réduction du pair comptable de ces trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions, représentant l'intégralité du capital social et par remboursement en numéraire aux

actionnaires existants de la Société de l'intégralité de la somme de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR), au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

2.- Décision de fixer, après cette réduction de capital, le montant du capital social de la Société à SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70.359.442,- EUR) qui sera donc représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Décision de modifier l'article cinq (5) [Capital social] des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital ci-dessus.

4.- Décision d'octroyer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution de la réduction de capital.

5.- Décision de valider la nouvelle version du rapport annuel de gestion, relatif aux comptes annuels de "Dexia Life & Pensions", en date du 31 décembre 2008.

6.- En remplacement de Monsieur Marc Troch, démissionnaire, décision de nommer un nouvel administrateur, Monsieur Dirk Vanderschrick, Chief Financial Officer de Dexia Insurance Belgium, né le 20 août 1965 à Bruxelles, avec adresse professionnelle à B-1000 Bruxelles 6, avenue Livingstone, et décision de fixer son mandat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir le deuxième jeudi du mois de mai 2012.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur et représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant actuel de QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (85.359.442,- EUR) étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, représentant ainsi la majorité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de procéder à une réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15'000'000.-EUR) afin de le ramener de son montant actuel de QUATRE-VINGT-CINQ MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (85'359'442.- EUR) représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale à un montant de SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70.359.442,- EUR) qui sera, après la susdite réduction de capital représenté par le même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale, sans passer par une annulation d'actions, mais par simple réduction du pair comptable de ces trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions, représentant l'intégralité du capital social et par remboursement en numéraire aux actionnaires existants de la Société de l'intégralité de la somme de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR), au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société.

Le remboursement aux mêmes actionnaires de la Société de l'intégralité du montant réduit sera fait en application des dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de fixer, après cette réduction de capital, le montant du capital social de la Société à SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70.359.442,- EUR) qui sera représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Afin de refléter la prédite réduction de capital, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de modifier l'article CINQ (5), des statuts de la Société, de sorte que ce même article CINQ (5) aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social souscrit est fixé à SOIXANTE-DIX MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX EUROS (70.359.442,- EUR). Il est représenté par trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3'218'525) actions sans désignation de valeur nominale, numérotées de un (1) à trois millions deux cent dix-huit mille cinq cent vingt-cinq (3.218.525)."

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en oeuvre la réduction de capital ci-dessus réalisée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de valider la nouvelle version du rapport annuel de gestion, relatif aux comptes annuels de "Dexia Life & Pensions", en date du 31 décembre 2008.

Une copie de cette nouvelle version dudit rapport de gestion, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Sixième résolution

En remplacement de Monsieur Marc Troch, démissionnaire, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDÉ de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Dirk Vanderschrick, Chief Financial Officer de Dexia Insurance Belgium, né le 20 août 1965 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle à B-1000 Bruxelles 6, avenue Livingstone, et a DÉCIDÉ de fixer son mandat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir le deuxième jeudi du mois de mai 2012.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SCHOLS, D. SCHREURS, B. PICCART, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15201. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010009515/115.

(100001483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

RML Franchising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 4, rue Nicolas Rollinger.

R.C.S. Luxembourg B 133.177.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009807/9.

(100001703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Calisco B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 98.361.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2009, LAC/2009/54706

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «CALISCO B.V.», ayant son siège administratif et de direction effective à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 190 du 16 février 2004.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 septembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2058 du 20 octobre 2009.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 8 décembre 2009, à l'ancien siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009600/21.

(100002159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Casanli, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.153.

Constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 24 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1440 du 12 juillet 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.153

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2009,

enregistré à Esch/Al. A.C., le 22 décembre 2009, relation: EAC/2009/15929,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Pour extrait

BLANCHE MOUTRIER

Le notaire

Référence de publication: 2010009601/22.

(100002149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 495.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 121.445.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the single partner of European W2W Participations S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.445 (the Company). The Company was incorporated on October 17, 2006 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 23, 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2398 at page 115094. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on April 6, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 5, 2009, under number 1119 at page 53701. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Riverside Europe W2W LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Delaware, United states of America, having its registered office at the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, United States of America, registered under number 4218333 (the Single Partner),

hereby represented by Philippe Chenu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Single Partner has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Single Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and seventy-five thousand and two hundred euro (EUR 375,200.-) represented by fifteen thousand and eight (15,008.-) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to four hundred and ninety-five thousand and two hundred euro (EUR

495,200.-) by way of the issuance of four thousand and eight hundred (4,800) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Single Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Single Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and seventy-five thousand and two hundred euro (EUR 375,200.-) represented by fifteen thousand and eight (15,008.-) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to four hundred and ninety-five thousand and two hundred euro (EUR 495,200.-) by way of the issuance of four thousand and eight hundred (4,800.-) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Single Partner resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Single Partner, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to four thousand and eight hundred (4,800.-) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) that the Single Partner has against the Company (the Receivable) in accordance with an undocumented interest free advance granted to the Company by the Single Partner.

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate amount of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-), shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated October 31, 2009 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Single Partner and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated November 30, 2009 issued by the management of the Single Partner and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Single Partner to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 31, 2009 and booked under item "Liabilities / Creditors / Other Creditors / b) becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

- the Single Partner is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Single Partner to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Single Partner and upon the contribution of the Receivable by the Single Partner to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Single Partner resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital of the Company is fixed at four hundred and ninety-five thousand and two hundred euro (EUR 495,200.-) represented by nineteen thousand eight hundred and eight (19,808) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of partners of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de European W2W Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.445 (la Société). La Société a été constituée le 17 octobre 2006 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand Duché de Luxembourg, publié le 23 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2398 page 115094. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 6 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 juin 2009, numéro 1119 page 53701. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

A comparu:

Riverside Europe W2W LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, county of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 4218333 (l'Associé Unique).

ici représentée par Philippe Chenu, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille deux cents euros (EUR 375.200) représenté par quinze mille huit (15.008) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 495.200) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille deux cents euros (EUR 375.200) représenté par quinze mille huit (15.008) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 495.200) par l'émission de quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Souscription - Paiement

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux quatre mille huit cents (4.800) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) conformément à une avance sans intérêt et non documentée accordée à la Société par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est constatée par, entre autres, (i) le bilan de la Société daté du 31 octobre 2009 et signé pour accord par la gérance de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société.

Le certificat d'apport daté du 30 novembre 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Société relatif à la Créance indique essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur le bilan au 31 octobre 2009 annexé et enregistrée sous le poste "Dettes / Créanciers / Autres Créanciers / b) liquide et exigible après plus d'un an" (le Bilan);

- L'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- La Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan ci-joint est évaluée à cent vingt mille euros (EUR 120.000) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- La Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat ainsi qu'une copie du Bilan de la Société, après signature ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille deux cents euros (EUR 495.200,-) représenté par dix-neuf mille huit cent huit (19.808) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: P. CHENU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52362. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009501/209.

(100001941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009630/11.

(100001833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ginny (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 82.579.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 14 décembre 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009, LAC/2009/ 54526, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010009602/22.

(100002089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

PG Daisy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 144.362.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "PG Daisy S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, incorporated on 23rd January 2009 by deed of Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 260 dated 6th February 2009.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 27th March 2009 by deed of Maître Blanche Moutrier, published in the Mémorial number 810 dated 15th April 2009.

The meeting was presided by Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list together with the proxies will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. As it appears from said attendance list, all one hundred and seventy-three thousand eight hundred and twenty (173,820) shares in issue are represented at the present extraordinary general meeting and the shareholders declared that they had prior knowledge of the agenda and waived any right to a prior notice period so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

2. Appointment of BDO Audit S.A. as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the shareholders of the Company.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting decided to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator BDO Audit S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 147.570, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and to grant the largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended). The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the meeting to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under his responsibility, for specific operations or contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred Euros €(1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "PG Daisy S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 29 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, constituée le 23 janvier 2009 par acte de

Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 260 daté du 6 février 2009.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2009 par acte de Maître Blanche Moutrier, publié au Mémorial numéro 810 daté du 15 avril 2009.

L'assemblée était présidée par Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de ladite liste de présence que les cent soixante-treize mille huit cent vingt (173.820) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et renoncer à tout droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.

2. Nomination de BDO Audit S.A. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur auquel il est conféré, par les associés de la Société, les pouvoirs les plus étendus et spécialement ceux déterminés par les articles 144 et 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée a décidé de mettre la Société en liquidation et de la dissoudre (la Société continuant d'exister pour les seuls besoins de sa liquidation).

Deuxième résolution

L'assemblée a nommé BDO Audit S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.570, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'assemblée autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prévues par la loi, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de tous espèces qui incombent à la Société à la suite de cet acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents Euros (1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande des parties cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. FILALI, A. BRAMAO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51667. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009578/111.

(100001708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

FLSmith Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 111.349.

—
FERMETURE DE SUCCURSALE

Extrait

La fermeture de la Succursale FLSmith Dorr-Oliver Eimco Management Hungary Kft, avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, a été décidée avec effet immédiat par une résolution écrite de la Société-Mère reçue le 23 décembre 2009 et datée du 22 décembre 2009.

Munsbach, le 24 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Le représentant de la succursale

Référence de publication: 2010009603/17.

(100002066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Trabor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 108.515.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 décembre 2009

REQUISITION CONCERNANT LA 3EME ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES TENUE DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIETE TRABOR S.A. (en liquidation)

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société TRABOR S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRABOR S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010009604/20.

(100002041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.729.

—
Veuillez prendre note des corrections concernant l'associé et gérant suivants:

1. CONTEGO AV INVESTMENTS est mentionnée CONTEGO AV INVESTMENTS
2. French Raymon C. est orthographié French Raymond C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contego AV Luxembourg S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010009619/15.

(100001621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Champs Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.131.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale des actionnaires tenue en date du 30 novembre 2009*

REQUISITION CONCERNANT LA 3EME ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES TENUE DANS LE CADRE DE LA LIQUIDATION DE LA SOCIETE CHAMPS FINANCES HOLDING S.A. (en liquidation)

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société CHAMPS FINANCES HOLDING S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHAMPS FINANCES HOLDING S.A.

EUROTIME S.A.

Le liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010009605/21.

(100001995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.089.153.052,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Springboard Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.496 and having a share capital of USD 94,146.-

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Springboard Group S.à r.l., is the sole shareholder of Springboard Finance Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 21, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.196 (the Company) and owns all the shares issued by the Company. The articles of association of the Company were lastly amended pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary in Luxembourg on November 19, 2009 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's share capital is presently set at two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-), divided into two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine (2,060,221,499) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars (USD 28,931,553.-) to bring it from its present amount of two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) to two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two United States Dollars (USD 2,089,153,052.-) by the issuance of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three

(28,931,553) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares;

2. Subscription to and full payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution in cash amounting to twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars (USD 28,931,553.-);

3. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two United States Dollars (USD 2,089,153,052.-) represented by two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two (2,089,153,052) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Springboard Group S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars (USD 28,931,553.-) to bring it from its present amount of two billions sixty million two hundred and twenty-one thousand four hundred ninety-nine United States Dollars (USD 2,060,221,499.-) to two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two United States Dollars (USD 2,089,153,052.-) by the issuance of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three (28,931,553) new shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, Springboard Group S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three (28,931,553) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars (USD 28,931,553.-).

The contribution in cash in an aggregate amount of twenty-eight million nine hundred thirty-one thousand five hundred fifty-three United States Dollars (USD 28,931,553.-) made to the Company is fully allocated to the share capital account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two United States Dollars (USD 2,089,153,052.-) represented by two billions eighty-nine million one hundred fifty-three thousand fifty-two (2,089,153,052) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Springboard Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.496 et ayant un capital social de quatre-vingt-quatorze mille cent quarante-six dollars américains (USD 94.146),

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Springboard Group S.à r.l., est l'associé unique de Springboard Finance Holdco S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 octobre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.196 (la Société) et détient toutes les parts sociales émises par la Société. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux milliards soixante millions deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499) représenté par deux milliards soixante millions deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (2.060.221.499) parts sociales de un dollar américain (USD 1) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (USD 28.931.553) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards soixante millions deux cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499) à deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052), par la l'émission de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois (28.931.553) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (USD 28.931.553);

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052), représenté par deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux (2.089.153.052) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Divers.

- Que l'associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Springboard Group S.à r.l., en sa capacité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (USD 28.931.553) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards soixante millions deux cent vingt-et-un mille quatre

cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 2.060.221.499) à deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052), par l'émission de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois (28.931.553) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Springboard Group S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois (28.931.553) parts sociales et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (USD 28.931.553).

Cet apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit millions neuf cent trente-et-un mille cinq cent cinquante-trois dollars américains (USD 28.931.553) fait à la Société sera entièrement affecté au compte capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux dollars américains (USD 2.089.153.052), représenté par deux milliards quatre-vingt neuf millions cent cinquante-trois mille cinquante-deux (2.089.153.052) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52357. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009502/184.

(100002015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009717/9.

(100001550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.876.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 décembre 2009

Monsieur CIPRIANI Arrigo, directeur commercial, né le 23.04.1932 à Verona (Italie), domicilié au 269, via Dorsoduro, I - 30100 Venezia, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
JACARANDA INVESTISSEMENTS S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010009617/16.

(100001537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Tamia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

—
*Extrait des Minutes de la réunion du Conseil
d'Administration qui s'est tenu le 16 novembre 2009*

Le 16 novembre 2009, le Conseil d'Administration de Tamia S.A. ("la société"), a pris la résolution suivante:
- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Administrateur
Christelle Ferry
Représentant Permanent

Référence de publication: 2010009609/17.

(100001864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009685/10.

(100001904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 38.182.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010009686/10.

(100001647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signature.

AJ Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.556.

L'an deux mille neuf,

Le quinze décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "AJ FINANCE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, transférée de Panama-City à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 11 mai 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 970 du 26 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.556.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TELLITOCCHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène MOSCHINI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des nouvelles actions, par apports en nature.

3. Création d'un capital autorisé à hauteur de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), représenté par mille cinq cents (1.500) nouvelles actions, afin de permettre la conversion ultérieure de mille cinq cents (1.500) obligations convertibles, émises en date du 5 mars 2002, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

4. Modification subséquente de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire à savoir, la société "CARENA AKTIENGESELLSCHAFT", ayant son siège social à FL-Vaduz, Herrengasse 21, et Monsieur Jean FABER, prénommé.

L'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus:

a) "CARENA AKTIENGESELLSCHAFT", prénommée,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 8 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Laquelle intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à cent quarante-cinq (145) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Ces cent quarante-cinq (145) actions nouvelles ont été libérées par conversion en capital d'une partie d'un emprunt obligataire non convertible, à concurrence de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000,00).

b) Monsieur Jean FABER, prénommé,

Lequel intervenant déclare souscrire à trois cent cinquante cinq (355) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Ces trois cent cinquante-cinq (355) actions nouvelles ont été libérées par apport d'une créance d'une valeur de trois cent cinquante-cinq mille euros (EUR 355.000,00), détenue sur la société "DAIMS S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 51.706.

La réalité de ces apports a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 11 décembre 2009 dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé à concurrence de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), en vue de la conversion ultérieure en actions de mille cinq cents (1.500) obligations convertibles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,00), le cas échéant par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, L. Tellitocci, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54635. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008848/155.

(100001284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Ferin Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9147 Erpeldange, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 101.151.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010009826/9.

(100001702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.